

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00703

Numéro SIREN : 828 553 867

Nom ou dénomination : KT IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2018 sous le numéro de dépôt 7170

Désignation de l'entreprise KT IMMO Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 9 AVENUE GENERAL DE GAULLE 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Numéro SIRET * 8 2 8 5 5 3 8 6 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 0 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>0 0 0 0 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	Copie certifiée conforme à l'original	
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074	1 334	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	46 331	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	47 664	
Total général (I+II)		110	112	47 664	

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	15 089
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	16 089
	Provisions pour risques et charges Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 20 327)	172	31 576
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	31 576
Total général (I + II + III)		180	47 664

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 1 3 1 1 2 2 0 1 7 J Exercice N-1 clos le 1 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	37 917	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	37 917	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	10 165	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *				250	10 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	20 165	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	17 752	
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 663	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	15 089	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	15 089	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 663	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345				
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	17 752	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	17 752	372

ANNEXE

Exercice du 15/03/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 47 664.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 37 916.67 Euros et dégageant un bénéfice de 15 088.67 Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, couvrant la période du 15/03/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 0 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 15/03/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le 15/05/2018
TORTOSA KEVIN Gérant

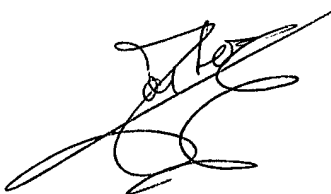


Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

					31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					1 000
Nbre des actions ordinaires existantes					1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					37 917
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					17 752
Impôts sur les bénéfices					2 663
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					15 089
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					15.09
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					15.09
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'An Deux Mille Dix huit, et le trente juin, au siège social,

Monsieur TORTOSA Kevin demeurant 9, Avenue du Général de Gaulle - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.

MARSEILLE Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 € composant le capital social de la SASU KT IMMO, Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Kévin TORTOSA, président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la présidence.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 20 468, 42 €.et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 088,67 € de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - A la Réserve Légale (entièrement dotée) | 100,00 € |
| - Le solde au Report à Nouveau soit | 14 988 ,67 € |

L'associé unique prend acte que sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus</u>	<u>Revenus non éligible à l'abattement</u>
Exercice 2016	Néant	Néant	Néant
Exercice 2015	Néant	Néant	Néant
Exercice 2014	Néant	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Monsieur Kévin TORTOSA est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45510000 dont le solde s'élevait à 20 326,96 € à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de ratifier la rémunération brute allouée à la présidence au cours de l'exercice pour un montant global de 10 000 €

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le Président

Monsieur Kévin TORTOSA

